



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition. Par sécurité et pour permettre l'accès des secours, le stationnement dans la cour de la salle de Vauville n'est pas autorisé.

Les parents des enfants mineurs devront s'assurer de la présence de l'encadrant avant de laisser leur enfant à l'activité.

Les activités à l'année se déroulent dans différentes salles de la Hague, sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Il est vivement recommandé de venir avec une tenue adaptée à votre activité.

Adhésion : L'adhésion à l'association Antirouille est due par année scolaire et par foyer. Celle-ci, par son paiement, implique le respect du règlement intérieur. L'adhésion n'est, en aucun cas, remboursable.

Participation financière : Elle est fixée pour chaque activité par les membres du conseil d'administration et est à régler lors de l'inscription. Elle est due pour l'année et est, en principe, non remboursable. Elle peut être payée en 3 fois (chèques faits en septembre, et déposés fin septembre, fin octobre et fin novembre). Le remboursement de cette participation se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication jusqu'à la fin de l'année, sur la base du nombre des séances restantes.

Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du règlement. En cas de désistement, l'association se réserve le droit de retenir jusqu'à 30% de la participation demandée à l'activité. Les séances ne seront pas remboursées en cas d'absence fortuite de l'intervenant, ni en cas de suspension de l'activité pour force majeure.

Les statuts de l'association peuvent être consultés auprès des membres du bureau.

Licence : Seules les activités dépendant de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (*zumba*®, *renforcement musculaire*, *pilates*, *actigym'senior*®, *récréa'gym*®) nécessitent une licence. Pour toutes les activités sans licence, les participants doivent avoir une assurance personnelle.

Certificat Médical : Il est demandé pour les activités sportives (y compris le yoga et le stretching postural®). Dorénavant, le certificat médical est valable 3 ans, à condition de renouveler son inscription pour la même activité et auprès de la même structure. Dans ce cas, un questionnaire de santé est à remplir par l'adhérent. Pour les enfants mineurs, le certificat médical n'est plus obligatoire : il est par contre nécessaire de compléter le questionnaire de santé.

Réductions : elles sont possibles, sur justificatif, pour :

- les bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi en fin de droits,
- les enfants de 6 à 18 ans de la commune de la Hague, bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (coupons loisirs à retirer à l'accueil de la mairie de La Hague),
- sous conditions, pour les jeunes titulaires de la carte Spot 50 et Atouts Normandie.
- les familles inscrivant 2 enfants : une réduction de 5% sera effectuée sur les inscriptions à l'année pour chacun des enfants ; réduction de 10% sur les inscriptions à l'année pour tous les enfants, à partir de 3 enfants d'un même foyer inscrits.

Pour tout dossier d'inscription rendu complet avant le 30 septembre pour une activité à l'année, ou au plus tard le jour de l'atelier (ou le 1^{er} jour du stage) pour les activités ponctuelles, une réduction de 5€ sur l'adhésion sera appliquée. Nous acceptons les Chèques-Vacances (y compris connect) et les Coupons-Sport, ainsi que les Chèques Culture, les chèques Sport et Bien-Être et les chèques Cadeau Culture TirGroupé by Sodexo. Nous sommes partenaires des dispositifs Pass'Sport et Pass Culture.

Coupon au dos, à compléter, signer et à remettre à l'association avec le dossier d'inscription

Remboursement d'un éventuel trop versé sur l'inscription : le remboursement du montant correspondant au trop versé se fera prioritairement par virement bancaire (RIB à nous fournir par mail). Si le remboursement devait s'effectuer par chèque, il serait nécessaire de nous fournir une enveloppe timbrée. Sauf demande explicite, tout trop versé sur inscription d'un montant inférieur à 5€ sera considéré comme acquis à l'association.

Inscription d'enfants à des activités mises en place pour un public d'ados et adultes :

Dans ces activités, les enfants sont acceptés sous certaines conditions :

- avoir l'aval de l'intervenant ;
- avoir entre 6 et 13 ans ;
- être obligatoirement accompagné d'un parent ou d'un responsable légal pendant toute la durée de la séance, et que celui-ci soit lui-même inscrit à l'activité ;
- être sous la responsabilité du parent/responsable légal pendant toute la durée de l'activité ;
- que l'enfant participe activement à la séance, sans la perturber, et même si le contenu est prévu pour des adultes ou adolescents ;
- à condition que leur nombre ne représente pas plus d'1/4 de l'effectif adulte/ado¹.
- s'acquitter de la participation financière fixée par le Conseil d'Administration (à savoir : plein tarif pour le parent ou responsable légal + demi-tarif pour l'enfant), à laquelle s'ajoute l'adhésion à l'association (due une seule fois par foyer et par année scolaire).

Protection des données : L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans la fiche d'inscription dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive...), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Pendant la période de conservation des données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : contact@antirouille-vauville.fr ou un courrier à l'adresse de l'association (1 route de la Grande Vallée - VAUVILLE - 50440 LA HAGUE).

Pour les adhérents licenciés EPGV : Les informations à caractère personnel sont communiquées à la fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et aux structures déconcentrées de la Fédération (CODEP et COREG) pour l'inscription et le recensement de l'adhérent en tant que licencié EPGV, ainsi qu'à GROUPAMA pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription. Nous précisons que la fourniture de l'adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence EPGV est effectuée par voie dématérialisée. Cette adresse e-mail permet également à la Fédération d'informer les adhérents sur ses actualités (newsletters, évènements...), mais aussi de solliciter les licenciés en vue d'améliorer ses pratiques sportives ou de recueillir les avis (enquêtes de satisfaction...).

Nous vous convions à venir participer à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'association, qui aura lieu le mercredi 17 novembre 2021, à 18h, à Vauville.

Si vous souhaitez participer activement à la vie de l'association, sous forme d'un coup de main ponctuel (aide aux gâteaux, tenue d'une buvette, aide à l'affichage, à l'administratif...), ou de manière plus durable, n'hésitez pas à nous contacter : toutes les bonnes volontés permettront la continuité des activités.

¹ Le nombre d'enfants ne rentre pas dans l'effectif pris en compte pour décider du maintien ou non de l'activité

Coupon à détacher et à remettre à l'association avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e)

. reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la clause relative à la protection des données personnelles

. m'engage à respecter ce règlement intérieur

Fait à,

Signature :

le.....